

## La 21<sup>e</sup> session du CNP

Ilan  
Halevi

Pour la première fois depuis trente ans, le Conseil national palestinien s'est réuni sur le sol palestinien, dans Gaza libérée, ou en tout cas « autonome ». Certains des membres du Conseil, qui n'étaient pas présents à Jérusalem en 1964 ou à Gaza en 1966, revoient la Palestine pour la première fois depuis l'exil de 1948 ! Après 1967, les sessions du CNP se sont tenues au Caire, puis à Damas, puis à Alger, puis à Amman, puis à nouveau à Alger. Cette fois-ci, près de trois cents membres du Conseil sont venus de l'extérieur, munis de permis spéciaux. Et pourtant, en dépit des retrouvailles en quelque sorte familiales que toute réunion du CNP occasionne, l'enthousiasme n'est pas au rendez-vous, et c'est la morosité qui domine. D'abord, il y a les absents. Le cheikh Sayeh, le président du Conseil, a boycotté la session, ainsi que les « ténors » de l'opposition : ni Habache, ni Hawatmeh, ni même Kaddoumi ne sont venus. Ensuite, il y a les conditions concrètes de ce retour : aux divers points de passage, les Israéliens ont tenu à faire mesurer aux nouveaux qui reviennent leur capacité tatillonne à humilier le citoyen palestinien, et même le notable. En dépit de l'accord de principe selon lequel tout membre du CNP autorisé à rentrer pourrait rester s'il le désire, la majorité d'entre eux vont reprendre le chemin de l'exil au lendemain de la session : certes, ils reviendront tous, tôt ou tard, mais ce qu'ils ont vu ne les encourage guère à la précipitation. Beaucoup d'entre eux attendront, sinon le retour du dernier réfugié, au moins la souveraineté de l'Etat palestinien, qui leur épargnera les contrôles, fouilles et interrogatoires de l'occupant israélien. En tout cas, cette expérience personnellement vécue des « arrangements intérimaires d'autogouvernement » leur aura fait toucher du doigt les terribles ambiguïtés de l'ensemble des accords israélo-palestiniens jusqu'ici signés, et communément amalgamés sous le nom d'accords d'Oslo.

Mais la tristesse essentielle, en ces jours de printemps tardif dans Gaza encore froide, c'est le sentiment de devoir répondre à un ultimatum. De voter le couteau sous la gorge, au plus mauvais moment que l'on puisse imaginer, après

deux mois et demi d'un bouclage implacable et qui enfonce l'ensemble de la société dans la pénurie, le chômage et la désorganisation, et après plus d'une semaine d'opérations militaires israéliennes au sud du Liban, essentiellement et inefficacement dirigées contre la population civile : des centaines de morts, des milliers de blessés, près d'un demi-million de personnes déplacées, les infrastructures détruites. En Galilée, les Palestiniens citoyens d'Israël ont mis des drapeaux noirs sur leurs maisons. Ils ont manifesté, multiplié les réunions de protestation, menacé Shimon Pérès de ne pas voter pour lui : leurs familles sont de l'autre côté de la ligne de feu ; la nuit, ils entendent les bombardiers israéliens qui montent vers le nord ; et ils savent que le mépris sécuritaire affiché par Tsahal à l'égard des vies libanaises vaut largement pour eux. Ils ont bien du mal à comprendre comment on peut, dans ces conditions, réunir à Gaza le CNP, et amender, conformément aux engagements pris en amont d'Oslo 1, et confirmés dans les accords d'Oslo 2, les articles de la Charte de l'OLP qui les contredisent.

Cette charte, dont l'abrogation était obsessionnellement exigée par Israël, mais aussi par les Américains, et même par nombre d'Européens, était pourtant, comme l'avait affirmé le président de l'OLP à Paris en 1989, depuis longtemps « caduque », dépassée par les faits et les résolutions ultérieures, rendue obsolète par de nouveaux documents, de la Déclaration d'indépendance du 15 novembre 1988 aux accords israélo-palestiniens signés à Washington en septembre 1993 et en septembre 1995. En tant que telle, elle appartenait à l'Histoire. Le gouvernement israélien, obsédé par le désir de voir les Palestiniens la réécrire, n'a en fait pas cessé de la sacraliser, tant et si bien que le Likoud a commencé à faire de la non-abrogation de la Charte un cheval de bataille et la preuve de la mauvaise foi palestinienne. D'où l'importance du calendrier : car l'opération chirurgicale – l'ablation de la Charte – devait impérativement se tenir avant l'ouverture officielle de la campagne électorale en Israël, et plus

précisément la veille de la conférence au cours de laquelle le Parti travailliste présenterait son programme électoral, et annoncerait l'abrogation de l'article dudit programme exprimant l'opposition israélienne à la création d'un Etat palestinien indépendant. Un échange de cadavres, en quelque sorte, puisque les travaillistes israéliens, en acceptant de traiter avec l'OLP séparément, et en renonçant à la fiction madrilène de la délégation jordano-palestinienne, s'étaient dès 1993 placés dans la perspective d'une entité palestinienne distincte.

C'est ce sentiment d'agir sous la pression d'un diktat israélien, de payer d'avance et sans garantie de la moindre contrepartie, de concéder encore, fût-ce un symbole ambigu, voire inutile, alors même que la partie israélienne viole ses propres engagements, et l'esprit même des accords, qu'exprimait la lettre ouverte adressée aux membres du CNP par Hanane Ashrawi, Haydar Abdelshafi, Rawiya al-Shawa et Ziyad Abou Amr. Ils voteront ainsi contre l'abrogation. Non parce qu'ils tiennent à la Charte, mais parce qu'ils refusent la méthode.

Abou Mazen, lui, s'est fait l'avocat de l'abrogation. Il cite Faysal Hourani, qui a établi qu'elle a déjà été trente-trois fois violée et contredite par les résolutions du CNP et les décisions de l'OLP depuis 1969. Il rappelle que le programme de Fath en 1969 – l'Etat démocratique des musulmans, des chrétiens et des juifs – constituait déjà une violation de la Charte, et présente l'abrogation comme l'aboutissement naturel de la stratégie engagée depuis plus de vingt ans.

Le président Arafat, pour sa part, ne prendra pas de gants pour marteler l'urgence : « *Si l'un d'entre vous a un bout de terre en Libye pour s'y faire enterrer, qu'il y aille !* » Tandis qu'Abou al-Adib, nommé nouveau président du CNP, plaidera la confiance : « *Croyez-moi, mes frères, nous avons examiné toutes les options, c'est la formule la moins coûteuse !* »

Il y aura pourtant, au cours de ces journées, de fort belles et justes interventions. Mais le tout manque de souffle, comme si l'Histoire n'était plus là, et qu'il ne restait déjà plus que la politique. Cet âpre réalisme va s'exprimer dans

le décompte des voix : 504 pour l'abrogation, 45 contre, 14 abstentions.

Jusqu'à la veille du Conseil, beaucoup espéraient que nous nous épargnerions l'absurdité d'une réécriture de l'Histoire. Que nous adopterions purement et simplement une nouvelle charte. Et beaucoup espéraient que ce serait la Déclaration d'indépendance de novembre 1988 : elle répondait aux « légitimes » exigences d'Israël – deux Etats, acceptation formelle du partage, dialogue et négociation, refus de la violence – tout en réaffirmant les axiomes de la position palestinienne sur l'Etat indépendant, le retour des réfugiés et le statut de la Jérusalem arabe. Elle avait également l'avantage d'avoir fait l'objet d'un consensus au sein des organisations de l'OLP. Les Israéliens ont fait savoir à leurs interlocuteurs palestiniens qu'ils y verraient une proclamation d'indépendance unilatérale, équivalant à une déclaration de guerre ! Si bien que la résolution adoptée à Gaza se contente d'annuler « les articles qui contredisent l'échange de lettres de reconnaissance mutuelle » de septembre 1993, tout en chargeant la commission juridique du CNP et le Conseil central de l'OLP de « rédiger une nouvelle charte ». Ironie ? Le long préambule de la résolution commence par la formule suivante : « *Sur la base de la Déclaration d'indépendance du 15 novembre 1988...* »

L'abrogation de la Charte aura pris une journée, au cours de laquelle le CNP se sera réuni en session extraordinaire. Puis les travaux reprendront leur cours normal : rapport des commissions, discussion et vote de la résolution politique, élections du nouveau comité exécutif.

La résolution, qui est également un programme de travail politique, réaffirme sans ambiguïté les bases de la position palestinienne. D'ailleurs, le président Arafat l'avait dit dès le premier jour : « *Jérusalem est notre capitale, et que celui qui s'en offusque aille boire la mer !* » Elle réaffirme aussi le droit au retour des réfugiés et le caractère référentiel incontournable de la résolution 194 qui le consacre. Mais la discussion sur la résolution se déroule dans l'hébétéude du choc postopératoire. Choc aussi de réaliser que ça fait à peine mal : n'avons-nous

pas pratiqué sur nous-mêmes une sorte d'anesthésie locale ?

La nouveauté, ici, c'était quand même, et encore une fois, cet enracinement nouveau dans le sol palestinien. Pour remplir les 180 sièges réservés aux territoires palestiniens occupés en 1967, les 88 membres du Conseil législatif, élu il y a trois mois, ont été cooptés. Et pour compléter le quota, on a également coopté les candidats non élus. Le docteur Haydar Abdelshafi, ancien président de la délégation palestinienne à Madrid et à Washington, donne à tous, tous les jours, une leçon de responsabilité parlementaire, de dignité personnelle et de noblesse de cœur. Privé de droit de réponse par une interprétation fallacieuse du règlement, il proteste. Restauré dans son droit de parole le lendemain, avec excuses de la présidence, il pardonne avec magnanimité, avant d'embrasser Arafat devant la salle enthousiaste. Umm Khalil, candidate à la présidentielle contre Arafat aux élections de janvier 1996, se plaint de la faible représentation des femmes, et réclame un quota : « *Nous représentons, dit-elle, 55 % de la société. Mais ne soyons pas mesquines, nous nous contenterons de 50 % des sièges !* » Et Faysal Hussein, désormais membre du comité exécutif, « chargé du dossier de Jérusalem », fera adopter un programme d'action cohérent et complet pour Jérusalem.

Mais le temps, tout à la fois, presse et fuit. Dans dix jours, à Taba, tout sera sur la table. Mais rien évidemment ne sera discuté : il faudra attendre le lendemain des élections israéliennes pour se réunir à nouveau, et sans doute faudra-t-il attendre le résultat des élections américaines pour avancer. En attendant, le bouclage perdure, Hébron n'est toujours pas évacuée, les prisonniers toujours pas libérés. En marge de l'agression contre le Liban, les autorités pénitentiaires israéliennes ont réprimé dans le sang un mini-soulèvement des prisonniers de Megiddo. Profitez donc, messieurs, des derniers jours de la guerre, la paix sera terrible !

— I. H.  
2 mai 1996